



Institute for
Research on
Public Policy

Institut de
recherche
en politiques
publiques

Pour diffusion immédiate
Le jeudi 24 octobre 2002

COMMUNIQUÉ

Nous devons renoncer au principe d'intégralité, affirme Claude Forget

« Continuer à prétendre à l'intégralité serait irresponsable. Il faut amener les citoyens à ajuster leurs attentes envers le régime en fonction des engagements réels de l'État », soutient l'ancien ministre de la Santé du Québec

Montréal – Dans une nouvelle étude publiée par l'Institut de recherche en politiques publiques (IRPP), Claude E. Forget affirme que le principe d'intégralité est illusoire. Selon l'ancien ministre de la Santé du Québec, le système de santé canadien n'est pas intégral, il ne l'a jamais été et ne devrait pas viser à l'être. L'étude intitulée « L'intégralité dans le système public de santé : obstacle à un redressement véritable » est publiée aujourd'hui, alors que les rapports du comité Kirby et de la commission Romanow sont attendus de manière imminente.

Selon l'auteur, le principe d'intégralité a été instauré dans un contexte historique précis pour des raisons particulières qui ne sont plus pertinentes. Le maintien de ce principe en dépit des faits serait irresponsable car, dans un domaine où l'innovation et la recherche sont de puissants moteurs de croissance, il en découlerait un programme politique irréalisable et même imprudent. Nous aurions alors un système doté d'un engin puissant mais dépourvu de freins.

Notre système de santé ne se maintiendra qu'à la condition de contrôler son évolution, avance Claude Forget, qui propose à cette fin trois mesures-clés :

1. Il faut renoncer au principe d'intégralité;
2. Les gouvernements doivent établir l'enveloppe financière à consacrer au régime universel de soins de santé selon une certaine proportion de la richesse collective, de manière à ce les revenus déterminent les dépenses;
3. Les fonds ainsi réservés doivent être affectés à des priorités définies en fonction des besoins de la population.

Selon l'auteur, il faut délaissé l'approche actuelle axée sur l'offre (les hôpitaux, ensuite les médecins et, enfin, les médicaments ou les services à domicile) pour une approche fondée sur les besoins et un ensemble de priorités stratégiques.

Claude Forget identifie ainsi quatre grandes fonctions auxquelles ils assignent un ordre de priorité selon qu'elles appellent ou non une intervention du secteur public : la gestion des risques pour la santé; la compensation pour les handicaps irréversibles et lourds; la solution de problèmes sévères de santé; et l'entretien de routine. Contrairement à la plupart des propositions de réforme, qui privilégient les soins primaires et les services de

première ligne, il classe ainsi au dernier rang la catégorie des soins de routine, seule à ne pas répondre au critère de bien public.

Claude E. Forget reconnaît qu'il sera toujours complexe et délicat de déterminer quels services doivent être couverts, et on peut naturellement conclure que l'ordre de priorités proposé n'est pas le bon. Mais il reste indispensable à ses yeux d'établir les priorités de notre système de santé sur des arguments raisonnés plutôt que de s'en remettre à des précédents historiques.

« L'intégralité dans le système public de santé : obstacle à un redressement véritable » est le plus récent cahier *Enjeux publics* publié par l'IRPP dans sa série sur la santé. On peut se procurer cette étude en format Adobe (.pdf) sur le site Web de l'Institut au <http://www.irpp.org>.

Pour d'autres précisions ou pour obtenir une entrevue avec Claude Forget, prière de communiquer avec l'IRPP.

Veillez noter que vous pouvez maintenant recevoir les avis et communiqués de l'IRPP par courriel en vous abonnant à notre service de distribution électronique – pour ce faire, rendez-vous à la « Salle des nouvelles » sur notre site Web.

Fondé en 1972, l'IRPP est un organisme canadien, indépendant et sans but lucratif qui cherche à améliorer les politiques publiques canadiennes en encourageant la recherche, en mettant de l'avant de nouvelles perspectives et en suscitant des débats qui contribueront au processus décisionnel en matière de politiques publiques et qui rehausseront la qualité des décisions que prennent les gouvernements, les citoyens, les institutions et les organismes canadiens.

- 30 -

Renseignements : SÁNG TRAN-QUANG
 Agente de liaisons médias
 IRPP

(514) 985-2461 poste 324
stranguang@irpp.org
www.irpp.org